



CYCLO SEICHAMPS

Club 06096
AS N° 011547

Règlement intérieur

Préambule

La vocation de notre club est de faire découvrir et d'aimer le cyclotourisme en s'appuyant sur ses structures collectives.

Les motivations essentielles de notre activité sont la découverte de notre environnement humain et culturel, la volonté de rester en forme.

Chaque adhérent est appelé à participer à la vie du club.

Les membres feront abstraction de toutes idées politiques, philosophiques et religieuses au sein de notre club.

Le club tend à associer étroitement quatre notions fondamentales indépendantes :

"LE SPORT, LA CULTURE, LE TOURISME, ET LA CONVIVIALITE".

Chapitre I : LA SECURITE.

Vous devez respecter le code de la route en ville comme hors de la ville : feux tricolores, ligne médiane continue, stops ...

Il est interdit de rouler à plus de deux de front (R17. R189 du code de la route).

Il est obligatoire de rouler en file indienne si la circulation et les conditions de route l'imposent.

En aucun cas le club se tiendra pour responsable pour un manquement à la non-observation du code de la route d'un de ses membres.

Le code de bonne conduite :

Il est conseillé d'une part :

- * En peloton comme dans une descente de ne pas doubler à droite.
- * Pour votre sécurité, de porter casque, gants et des lunettes.
- * De nuit, de porter des vêtements réfléchissants et de munir d'éclairages vos vélos à l'avant comme à l'arrière, de façon à être visible à 250 mètres.
- * Pour votre santé, de passer une visite médicale annuelle. Tout nouvel adhérent à la FFCT doit la première fois présenter un certificat médical.

D'autre part :

- * En groupe, l'homme de tête doit signaler les imperfections de la chaussée (plaques d'égout, nids de poule, etc...).

Chapitre II : LES ASSURANCES.

La licence FFCT comprend une assurance, responsabilité civile, défense et recours, accident corporel, décès invalidité, et rapatriement. Cette assurance est négociée chaque année par la FFCT. Quelques options complémentaires peuvent être souscrites.

En cas de sinistre, vous devez en informer le Président (ou par défaut un membre du bureau) dans les 24 heures afin de rédiger une déclaration de sinistre auprès de la société d'assurance attributaire de la FFCT.

NB : LES COORDONNEES CONCERNANT L'ASSURANCE FIGURENT AU DOS DE VOTRE LICENCE.

Chapitre III : FONCTIONNEMENT DU CLUB.

Le matériel :

Il est conseillé :

- * D'utiliser un vélo route ou VTT adapté à votre taille et à votre morphologie.
- * De vous assurer avant une sortie d'avoir une pompe et la matériel nécessaire à la réparation d'une crevaison.
- * D'avoir sur vous votre licence FFCT ou sa photocopie, sur laquelle figure vos noms, adresse et n° de téléphone et de ne pas oublier d'ajouter votre groupe sanguin.
- * D'avoir un peu d'argent pour téléphoner en cas de bris de matériel.
- * De ne jamais partir sans son bidon et de la nourriture.

Sorties :

Au départ de chaque sortie, doivent se former 3 ou 4 groupes selon le niveau des cycliste. Au sein de chacun de ces groupes, il faut veiller à ne pas laisser seul un membre du club. Bien entendu, chaque cycliste doit avoir conscience de ses capacités pour intégrer un groupe.

L'environnement :

Lors des sorties, seul ou en groupe, vous devez respecter la nature, ne pas jeter vos papiers d'emballage ou mouchoirs sur les bas cotés de la chaussée ou en forêt, être respectueux de l'environnement.

Réunions :

Le comité de direction se réunit autant de fois que nécessaire.

Environ tous les deux mois, une réunion élargie à l'ensemble des membres actifs est organisée.

L'ordre du jour est :

- Le compte rendu des activités réalisées
- depuis la précédente réunion.
- L'établissement du programme des sorties et des manifestations à venir.
- La préparation de manifestations (bourse, week-end, soirées,...)
- L'adoption des dépenses à engager.

Un compte rendu sera établi et diffusé à chaque adhérent.

Les sorties cyclos :

Ouvertes aux membres, elles ont lieu :

Le samedi à 14 h

Le dimanche à partir de 9 h

Le mercredi à 14 h

Les mardis à 13 h 45 (allure modérée)

Il est recommandé de porter la tenue du club lors de ces sorties.

Les rassemblements ont lieu sur le parking du centre socioculturel de Seichamps

Chapitre IV : FINANCES.**Gestion du club :**

Le comité s'engage à effectuer toutes les démarches utiles afin d'assurer les recettes du club (recherche de partenaires, demandes de subventions,...)

Il devra tenir compte des propositions de ses adhérents avant d'engager les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du club.

Ses sources de revenu sont une subvention de la mairie de Seichamps, le repas de fin d'année, la cotisation des adhérents et toute autre action interne au club.

Cotisations des membres actifs :

L'admission d'un nouveau membre est subordonnée au versement de la cotisation annuelle comprenant la licence FFCT.

Si ce membre est déjà adhérent d'une autre association, celui-ci devra fournir impérativement une copie de sa licence FFCT (couverture assurance) et versera un montant déterminé par le comité de direction comportant au minimum la part de la cotisation affectée aux frais de fonctionnement du club.

Les nouveaux membres non licenciés peuvent participer à trois sorties avant de devoir s'engager définitivement.

Chapitre V : COMMISSIONS

Des commissions pourront être créées afin d'optimiser la gestion de la vie de l'Association.

Responsable de commission :

Le ou les responsables des commissions seront désignés par le comité lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Les moyens :

Chaque responsable peut faire appel aux membres du club afin de mener à bien son action.

Toute action à mener devra être acceptée par le comité quant à son but et à son financement

Obligations :

Chaque commission devra rendre compte au comité des actions engagées.

Assemblée Générale Ordinaire
du vendredi 13 janvier 2006